

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 535

Date de révision: 25.11.2024

Code du produit: 11001

Page 1 de 15

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

DINITROL 535

UFI: UXNT-R95E-N00X-TRWG

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Promoteur d'adhésion

Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DINOL GmbH
Rue: Pyrmonter Strasse 76
Lieu: D-32676 Luegde
Téléphone: + 49 (0) 5281 982980
E-mail: msds@dinol.com
Interlocuteur: Labor
Service responsable: msds@dinol.com

Téléfax: + 49 (0) 5281 9829860

1.4. Numéro d'appel d'urgence: centres antipoison et de toxicovigilance numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225
Eye Irrit. 2; H319
Skin Sens. 1; H317
STOT SE 3; H336

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acétate de n-butyle
butanone; éthylméthylcétone
acétate d'éthyle

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 535

Date de révision: 25.11.2024

Code du produit: 11001

Page 2 de 15

P241	de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P303+P361+P353	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P405	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	Garder sous clef.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
	Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H317

Conseils de prudence

P280

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 535

Date de révision: 25.11.2024

Code du produit: 11001

Page 3 de 15

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
123-86-4	acétate de n-butyle			30 - < 35 %
	204-658-1	607-025-00-1	01-2119485493-29	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336 EUH066			
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			30 - < 35 %
	203-603-9	607-195-00-7		
	Flam. Liq. 3; H226			
78-93-3	butanone; éthylméthylcétone			15 - < 20 %
	201-159-0	606-002-00-3		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
141-78-6	acétate d'éthyle			5 - < 10 %
	205-500-4	607-022-00-5	01-2119475103-46	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
26426-91-5	Benzene, 2,4-diisocyanato-1-méthyl-, polymer with 1,6-diisocyanatohexane			5 - < 10 %
	927-271-6			
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H319 H317			
4151-51-3	Tris(p-isocyanatophenyl) thiophosphate			1 - < 5 %
	223-981-9		01-2119948848-16	
	Acute Tox. 4; H302			
82985-35-1	Bis(trimethoxysilylpropyl)amine			1 - < 5 %
	280-084-5		01-2119969956-12	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H318 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
123-86-4	204-658-1	acétate de n-butyle	30 - < 35 %
		par inhalation: CL50 = > 21 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = >21 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 14112 mg/kg; par voie orale: DL50 = 10760 mg/kg	
108-65-6	203-603-9	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	30 - < 35 %
		dermique: DL50 = 7500 mg/kg; par voie orale: DL50 = 8532 mg/kg	
78-93-3	201-159-0	butanone; éthylméthylcétone	15 - < 20 %
		dermique: DL50 = 6480 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2740 mg/kg	
141-78-6	205-500-4	acétate d'éthyle	5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = 50 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >20000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5620 mg/kg	
26426-91-5	927-271-6	Benzene, 2,4-diisocyanato-1-méthyl-, polymer with 1,6-diisocyanatohexane	5 - < 10 %
		par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
4151-51-3	223-981-9	Tris(p-isocyanatophenyl) thiophosphate	1 - < 5 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	

Information supplémentaire

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 535

Date de révision: 25.11.2024

Code du produit: 11001

Page 4 de 15

4.1. Description des mesures de premiers secours**Indications générales**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.
Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.
En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Après contact avec la peau

Changer les vêtements imprégnés.
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Demander immédiatement un avis médical.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
NE PAS faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin.
Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction. Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante.
Utiliser un équipement de protection individuel
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 535

Date de révision: 25.11.2024

Code du produit: 11001

Page 5 de 15

Pour les secouristes

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

Assurer une aération suffisante.

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

Ne pas rincer avec de l'eau.

Autres informations

Aucune information disponible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Non indispensable.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température maximale de stockage : < 40 °C

température minimale de stockage : > 4 °C

température de stockage: : 4 - 40 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 535

Date de révision: 25.11.2024

Code du produit: 11001

Page 6 de 15

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
108-65-6	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	50	275		VME (8 h)	
		100	550		VLE (15 min)	
123-86-4	Acétate de n-butyle	50	241		VME (8 h)	
		150	723		VLE (15 min)	
141-78-6	Acétate d'éthyle	200	734		VME (8 h)	
		400	1468		VLE (15 min)	
78-93-3	Méthyléthylcétone	200	600		VME (8 h)	
		300	900		VLE (15 min)	
1333-86-4	Noir de carbone	-	3,5		VME (8 h)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
78-93-3	2-Butanone; Méthyléthylcétone	Méthyléthylcétone	2 mg/l	Urine	en fin de poste

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
123-86-4	acétate de n-butyle			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	48 mg/m³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	600 mg/m³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	300 mg/m³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	600 mg/m³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	12 mg/m³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	300 mg/m³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	35,7 mg/m³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	300 mg/m³
141-78-6	acétate d'éthyle			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	734 mg/m³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	1468 mg/m³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	734 mg/m³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1468 mg/m³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	63 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	367 mg/m³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	734 mg/m³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	37 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	4,5 mg/kg p.c./jour
1333-86-4	Carbon Black			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2 mg/m³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	2 mg/m³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 535

Date de révision: 25.11.2024

Code du produit: 11001

Page 7 de 15

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
123-86-4	acétate de n-butyle	
Eau douce		0,18 mg/l
Eau de mer		0,018 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,981 mg/kg
Sédiment marin		0,0981 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		35,6 mg/l
Sol		0,0903 mg/kg
141-78-6	acétate d'éthyle	
Eau douce		0,24 mg/l
Eau de mer		0,024 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,15 mg/kg
Sédiment marin		0,115 mg/kg
Intoxication secondaire		0,20 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		650 mg/l
Sol		0,148 mg/kg
1333-86-4	Carbon Black	
Eau douce		5 mg/l
Eau de mer		5 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés (DIN EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374):

FKM (caoutchouc fluoré) période de latence: 480 min.

NBR (Caoutchouc nitrile) période de latence: 480 min.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 535

Date de révision: 25.11.2024

Code du produit: 11001

Page 8 de 15

appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141). Matière/fluide filtrant : A

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	noir
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	79 - 80,5 °C
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	1,8 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	11,5 vol. %
Point d'éclair:	- 4 °C
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non applicable
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	105 hPa
(à 20 °C)	
Densité (à 20 °C):	0,98 - 0,99 g/cm³
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non applicable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

non déterminé

Propriétés comburantes

non déterminé

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant:

78,7 %

Point de ramollissement:

non déterminé

Viscosité dynamique:

non déterminé

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 535

Date de révision: 25.11.2024

Code du produit: 11001

Page 9 de 15

10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél contrôlé

	Dose	Espèce	Source
DL50, orale	24534 mg/kg		

ETAmél calculé

ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 535

Date de révision: 25.11.2024

Code du produit: 11001

Page 10 de 15

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
123-86-4	acétate de n-butyle				
	orale	DL50 10760 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 14112 mg/kg	Lapin		
	inhalation vapeur	CL50 > 21 mg/l	Rat		
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >21 mg/l	Rat		
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle				
	orale	DL50 8532 mg/kg	Rat	RTECS	
	cutanée	DL50 7500 mg/kg	Lapin		
78-93-3	butanone; éthylméthylcétone				
	orale	DL50 2740 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 6480 mg/kg	Lapin		
141-78-6	acétate d'éthyle				
	orale	DL50 5620 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >20000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 50 mg/l	Rat		
26426-91-5	Benzene, 2,4-diisocyanato-1-methyl-, polymer with 1,6-diisocyanatohexane				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat		
4151-51-3	Tris(p-isocyanatophenyl) thiophosphate				
	orale	ATE 500 mg/kg			

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Benzene, 2,4-diisocyanato-1-methyl-, polymer with 1,6-diisocyanatohexane)

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (acétate de n-butyle)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 535

Date de révision: 25.11.2024

Code du produit: 11001

Page 11 de 15

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune information disponible.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune information disponible.

Expériences tirées de la pratique

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Potentiel de troubles endocriniens Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
123-86-4	acétate de n-butyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 18 mg/l	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 397 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 44 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 161 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 408 mg/l	48 h	Daphnia magna		
141-78-6	acétate d'éthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 230 mg/l	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 3300 mg/l		Desmodesmus subspicatus	48 h	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 717 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 2900 mg/l ()		Pseudomonas putida	16 h	

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 535

Date de révision: 25.11.2024

Code du produit: 11001

Page 12 de 15

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation			
123-86-4	acétate de n-butyle				
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	83%	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
141-78-6	acétate d'éthyle				
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	100 %	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
123-86-4	acétate de n-butyle	2,3
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0,43
78-93-3	butanone; éthylméthylcétone	0,29
141-78-6	acétate d'éthyle	0,73

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Ne pas mélanger à d'autres déchets.

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro

UN 1866

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

RÉSINE EN SOLUTION

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

3

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 535

Date de révision: 25.11.2024

Code du produit: 11001

Page 13 de 15



Code de classement: F1
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E2
Catégorie de transport: 2
N° danger: 33
Code de restriction concernant les tunnels: D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1866
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Résine en solution
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3



Code de classement: F1
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1866
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: RESIN SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3



Marine polluant: no
Dispositions spéciales: -
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E2
EmS: F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1866
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: RESIN SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 535

Date de révision: 25.11.2024

Code du produit: 11001

Page 14 de 15



Dispositions spéciales:	A3	
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L	
Passenger LQ:	Y341	
Quantité exceptée:	E2	
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	353	
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L	
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	364	
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L	

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non
---------------------------------	-----

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV	78,72 %
dans les vernis et peintures:	771,5 - 779,4 g/l
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Respecter la législation nationale sur les produits chimiques

Législation nationale

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.
----------------------	---

Classe risque aquatique (D):	3 - présente un très grave danger pour l'eau
------------------------------	--

Information supplémentaire

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 535

Date de révision: 25.11.2024

Code du produit: 11001

Page 15 de 15

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquides inflammables
 Acute Tox: Toxicité aiguë
 Skin Irrit: Irritation cutanée
 Eye Dam: Lésions oculaires graves
 Eye Irrit: Irritation oculaire
 Skin Sens: Sensibilisation cutanée
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
 Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)